
PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

21 MARS 2007

PROPOSITION DE RÉOLUTION

**visant à la prise de mesures afin d'assurer la propreté
du réseau routier et autoroutier en Wallonie**

déposée par

M. D. Fourny

DÉVELOPPEMENT

L'image donnée par le réseau routier et autoroutier de la Région wallonne est loin d'être enviable.

En effet, le nombre de détritiques divers bordant les routes est impressionnant.

Si l'on examine les chiffres fournis pour l'année 2005, l'on retrouve :

- poubelles : 4.247 tonnes ;
- ramassage manuel le long des routes : 2.711 tonnes ;
- pneus : 288 tonnes ;
- batteries : 3.453 kilogrammes ;
- publicités non autorisées : 32.017 pièces.

Les chiffres annoncés pour 2006 ne sont guère rassurants, et les mesures prises actuellement ne démontrent pas un infléchissement significatif en la matière.

A quelques mois de l'ouverture de la haute saison touristique, le phénomène donne de la Wallonie une bien piètre image.

Pourtant cette image est importante non seulement pour les touristes mais également pour les investisseurs étrangers et pour la population, qui subit ainsi les incivilités de certains qui ne respectent pas l'environnement, le cadre de vie.

La Région wallonne a investi des montants et des moyens considérables depuis 1999 afin de lutter contre ce phénomène.

Si l'on regarde les chiffres de 2006, ce n'est pas moins de 10 millions d'euros qui ont été consacrés à cette problématique.

D'ailleurs, le budget 2007 accordé à cette problématique traduit bien la volonté du Gouvernement d'améliorer la propreté des routes (13 millions d'euros sont prévus).

Toutefois, on ne peut contester que les mesures ainsi prises ne sont pas suffisantes. Afin de lutter efficacement contre ces incivilités, il est important et urgent de prendre des mesures complémentaires.

Plusieurs mesures devraient ainsi être envisagées.

1. La reconduction des programmes de transition professionnelle (P.T.P.)

L'engagement de P.T.P. affectés à la propreté du réseau pour les années à venir doit être poursuivi. En effet, ce programme a précédemment démontré son utilité et son efficacité.

2. L'équipement matériel des différentes Directions doit être accentué.

L'ensemble des Directions de Wallonie devrait bénéficier de matériel adéquat afin d'assurer la propreté du réseau. Or cela fait souvent défaut.

Il est dès lors nécessaire, en collaboration avec celles-ci, d'établir leurs besoins en la matière.

3. Le renforcement de la police domaniale.

Le rôle de la police domaniale doit être accentué. En effet, la saleté sur les routes est attribuable à l'incivilité des gens. Or l'absence de risques de sanctions génère un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs des faits.

Le principe de la police domaniale est de confier des missions judiciaires à des fonctionnaires en place qui continuent à exercer leurs missions habituelles. Celle-ci doit être renforcée. Or le projet de réforme du décret organique de la police domaniale annoncé depuis février 2006 par le Ministre se fait toujours attendre. Ce texte devrait permettre de créer une base décrétable autorisant l'application d'amendes administratives, ce dont on ne dispose pas à l'heure actuelle.

Afin de lutter efficacement contre le phénomène, la mise en place d'amendes administratives est primordiale.

4. L'intensification des campagnes de prévention.

La sensibilisation du public à ce phénomène est nécessaire.

En effet, il est important d'informer, de sensibiliser les différents usagers à la nécessité de protéger l'environnement, le cadre de vie.

La sensibilisation du public peut se faire de diverses manières, et il est important qu'elle vise un public le plus large possible.

En effet, les automobilistes et les routiers sont les premiers concernés, mais il faut également sensibiliser les touristes et les enfants.

Parmi les mesures envisageables, citons :

- la campagne d'affichage le long du réseau, dans la presse ;
- la sensibilisation dans les écoles via notamment des brochures, des manifestations ... ;
- l'affichage multilingue le long des frontières ;
- ...

5. La surveillance des aires de repos.

De nombreux usagers s'arrêtent sur les aires de repos. A côté des automobilistes qui ne s'y arrêtent qu'un court instant, de nombreux routiers en profitent pour y passer la nuit.

Ces aires de repos sont souvent dans un état déplorable, non seulement les déchets s'y amoncellent mais elles font également l'objet de vandalisme: graffitis, poubelles renversées, bancs arrachés...

Alors que ces aires de repos devraient être un lieu d'accueil pour les usagers de la route, elles offrent une image pour le moins négative de la Région wallonne.

Il est important d'offrir un lieu d'accueil, de repos qui soit non seulement propre mais également sécurisé.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à la prise de mesures afin d'assurer la propreté du réseau routier et autoroutier en Wallonie

Le Parlement wallon,

Attendu que l'image de la Wallonie souffre de la présence de nombreux détritres sur le réseau routier et autoroutier ;

Attendu que la Région wallonne a investi depuis plusieurs années des montants considérables afin de lutter contre ce phénomène ;

Attendu que l'état déplorable des routes est attribuable à l'incivilité des gens ;

Attendu que malgré les mesures prises, le nombre de détritres sur les routes n'infléchit pas ;

Considérant qu'il est important et urgent d'améliorer l'image de la Wallonie ;

Considérant que l'image véhiculée par la Région est importante non seulement pour les touristes étrangers mais également pour les investisseurs et les concitoyens ;

Considérant qu'afin de lutter contre ce phénomène, il est urgent de prendre des mesures complémentaires.

Considérant que les mesures envisagées doivent comprendre plusieurs volets afin d'englober l'ensemble de la problématique ;

Demande au Gouvernement wallon :

- d'intensifier l'engagement de personnel chargé de la propreté du réseau via le programme de transition professionnelle (P.T.P.) pour les années à venir ;

- d'examiner les différents besoins matériels des différentes Directions pour mener à bien leur mission de nettoyage et assurer une répartition équitable entre les Directions ;
- conformément à ce qui avait été annoncé en 2006, que le Ministre en charge de l'Équipement dépose rapidement un projet de décret relatif à la mise en place d'amendes administratives dans le cadre du décret relatif à la police domaniale ;
- d'intensifier les campagnes de prévention et d'information du public :
 - en sensibilisant les plus jeunes au respect de l'environnement notamment via des brochures distribuées dans les écoles ;
 - en sensibilisant les utilisateurs via des campagnes d'affichage ;
 - en sensibilisant les usagers étrangers via un affichage multilingue du respect de la propreté le long des frontières de la Wallonie ;
 - en sensibilisant les usagers sur la répression des fraudes ;
- d'assurer la propreté et la surveillance des aires autoroutières via notamment :
 - un nettoyage accru et permanent de celles-ci ;
 - la mise en place de personnel compétent et suffisant afin d'assurer la sécurité de celles-ci.

D. FOURNY